

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE MILON-LA-CHAPELLE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

ARRETE LE

28 novembre 2016

APPROUVE LE

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 17 décembre 2018

PIECE DU PLU

5.2.1



La commune est concernée par servitudes d'utilité publique suivantes :

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine bâti et naturel :

<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: RHODON (Le) et affluent de l'Yvette - Servitude de passage 1,50 m Acte: Décret 59-96 du 07/01/1959
<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: Vallée du RHODON Acte: Site classé 07/07/1982
<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: Vallée de CHEVREUSE Acte: Site inscrit 08/11/1973 et 10/11/1966
<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: Croix du cimetière de MILON LA CHAPELLE Acte: ISM du 24/02/1969

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements :

<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: Permis de CHEVREUSE (recherche d'hydrocarbures accordé à ELF et ESSO) Acte : Décret du 11/04/1969 prorogé indéfiniment par l'article 35 de la loi du 02/01/1970 + prorogé prorogé par AP 2012349-0009 du 14/12/12
<i>SERVITUDE</i>	Intitulé : ligne électrique aérienne à 225 kV ELANCOURT - SAINT AUBIN Acte : Loi du 15/06/1906 (art.12 et 12bis) Loi de finances du 13/07/1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 08/04/1946 (art.35) Décret n° 67-886 du 06/10/1967 (art. 1 à 4) Décret n° 70-492 du 01/06/1970
<i>SERVITUDE</i>	Intitulé : Ligne électrique à 2 x 225 kV ELANCOURT - VILLEJUST Dérivation MONTJAY Acte : Loi du 15/06/1906 (art.12 et 12bis) Loi de finances du 13/07/1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 08/04/1946 (art.35) Décret n° 67-886 du 06/10/1967 (art. 1 à 4) Décret n° 70-492 du 01/06/1970

Autres :

<i>SERVITUDE</i>	Intitulé: Aérodrome de TOUSSUS-LE-NOBLE Acte : Arrêté Interministériel du 23/10/1984
------------------	---